

L'hon. Otto E. Lang (ministre chargé de la Commission canadienne du blé): Le gouvernement étudie sérieusement la possibilité d'instituer un tel système de prélèvement si les producteurs l'appuient individuellement.

LE BLÉ—PLÉBISCITE SUR LA COMMERCIALISATION

Question n° 775—M. Southam:

Le gouvernement a-t-il l'intention de parrainer un plébiscite chez les cultivateurs des régions qui relèvent de la Commission canadienne du blé, afin de déterminer si le seigle, le lin et la graine de colza devraient être de la compétence de la Commission canadienne du blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre chargé de la Commission canadienne du blé): L'étude de la valeur des différentes méthodes de commercialisation se continue, mais aucune décision n'a été prise sur la question d'un plébiscite.

LES PROPOSITIONS DE POLITIQUE CÉRÉALIÈRE DANS LES PRAIRIES

Question n° 778—M. Southam:

Le gouvernement se propose-t-il d'abandonner la proposition qui aurait permis de récupérer les pertes des syndicats de vente dans les syndicats futurs, comme on l'exposait dans le programme de production des céréales et des recettes provenant des céréales, pour cette industrie dans l'Ouest, le 29 octobre dernier?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): L'étude se poursuit sur cet aspect de la proposition ayant trait à la politique des céréales de l'Ouest et sur bien d'autres aspects de la question. On en arrivera prochainement à des conclusions qui seront alors publiées.

LA DIFFUSION DU DOCUMENT RELATIF AU RECRUTEMENT DES FRANCOPHONES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Question n° 797—M. Nesbitt:

1. Quels sont les membres du Cabinet qui ont reçu une copie du mémoire publié par la Commission de la Fonction publique et connu sous le nom «Recrutement spécial de francophones à la Fonction publique» dans lequel on propose que \$2 millions soient dépensés pour retenir les services de 250 francophones?

2. Quels sous-ministres en ont reçu une copie?

3. Le bureau du premier ministre a-t-il reçu une copie de ce mémoire?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Aucun.

2. Aucun.

3. Non.

[Traduction]

L'ORDINATION À L'IMPRIMERIE NATIONALE

Question n° 805—M. Paproski:

1. Aux termes du contrat n° 9C-00586, passé le 16 avril 1969, prévoyant des installations de traitement des données, Bureau d'impression du gouvernement, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):
1. Huit.

2. Le montant net ajouté au marché autorisé par le ministère a été de \$3,664.76.

3. Toutes les modifications ont résulté de conditions de travail imprévues au cours de l'installation de matériel spécialisé.

LA CLIMATISATION DE L'AIR AU 588 RUE BOOTH

Question n° 806—M. Paproski:

1. Aux termes du contrat n° 8C-16099, passé le 19 mars 1969, prévoyant l'installation d'un système de climatisation de l'air, au sous-sol du côté sud de l'édifice situé à 588, rue Booth, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):
1. Quatre.

2. Le montant net ajouté au marché autorisé par le ministère a été de \$2,764.37.

3. Trois autorisations de modification ont résulté de conditions de travail imprévues et une autorisation de modification a résulté d'un changement dans les exigences du ministère-client après l'adjudication du marché.

LA SALLE D'ORDINATION DU BFS

Question n° 807—M. Paproski:

1. Aux termes du contrat n° 8C-15984, passé le 26 février 1969, prévoyant des travaux d'aménagement à la pièce des ordinateurs à l'édifice du Bureau fédéral de la statistique, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):
1. Aucun.

2 et 3. Sans objet.

LA SALLE D'ORDINATION DE L'ÉDIFICE KENT-ALBERT

Question n° 808—M. Paproski:

1. Aux termes du contrat n° 8C-16200, passé le 20 février 1969, prévoyant l'installation d'un climatiseur d'air et d'un parquet surélevé dans la pièce des ordinateurs à l'édifice Kent-Albert, combien de «suppléments» et d'ordres de modification le gouvernement a-t-il autorisés?

2. Quelle était la somme en cause et qui a accordé l'autorisation?

3. Pour quelle raison a-t-on substitué, supprimé ou ajouté les suppléments?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):
1. Aucun.

2 et 3. Sans objet.